

Protection FAMILLE Rente

L'assurance de protéger votre famille !

Vous contribuez à l'équilibre financier de votre famille et assumez les frais d'éducation de vos enfants. Mais qu'arriverait-il si vous n'étiez plus là ou si vous deveniez invalide⁽¹⁾ ?

Protection FAMILLE Rente vous garantit un capital forfaitaire et une rente certaine trimestrielle pour maintenir votre pouvoir d'achat en cas d'invalidité⁽²⁾, ou celui de vos proches en cas de décès.

Avec Protection FAMILLE Rente, vous disposez :

✓ d'une rente certaine jusqu'à 1 800 € / trimestre

■ La garantie que votre bénéficiaire recevra rapidement⁽³⁾ un **capital forfaitaire** de 2 000 € et ensuite une **rente certaine** versée chaque trimestre pour faire face aux dépenses de tous les jours.

■ La possibilité de choisir parmi 5 montants de rente celle que vous voulez donner à votre bénéficiaire : de 600 € à 1 800 € tous les 3 mois.

■ La sécurité du versement pendant 5, 8 ou 10 ans d'une rente certaine au bénéficiaire que vous aurez librement désigné.

■ La garantie est immédiate en cas de décès par accident⁽⁴⁾.

✓ d'une cotisation calculée au plus juste

■ La souscription est possible de 18 à 65 ans sur simple Déclaration d'Etat de Santé.

■ La possibilité de souscrire un **contrat pour chaque bénéficiaire** (conjoint, enfant...) que vous souhaitez protéger⁽⁵⁾.

■ La cotisation est calculée en fonction :
- du montant de la rente trimestrielle choisie
- de la durée de rente choisie
- de votre âge à la souscription

(1) Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

(2) En cas de PTIA, le bénéficiaire du capital et de la rente est l'assuré lui-même

(3) Après réception et validation de toutes les pièces nécessaires

(4) Couverture après 9 mois en cas de décès par maladie

(5) 1 contrat = 1 bénéficiaire. A concurrence de 74 000 € de capital constitutif (= 2 000 € de capital forfaitaire + 72 000 € de rente maximum sur 10 ans)

Âge*	Montant de la rente par trimestre	Montant de la rente sur 5 ans	Cotisation mensuelle**
30 ans	600 €	12 000 €	2,69 €
	1 200 €	24 000 €	4,99 €
	1 800 €	36 000 €	7,29 €
39 ans	600 €	12 000 €	4,03 €
	1 200 €	24 000 €	7,49 €
	1 800 €	36 000 €	10,95 €
45 ans	600 €	12 000 €	10,25 €
	1 200 €	24 000 €	19,04 €
	1 800 €	36 000 €	27,83 €

* L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année de souscription et l'année de naissance

** Cotisation à la souscription

UN
CAPITAL
de
2 000 €



UNE
RENTE
CERTAINE
GARANTIE

Protection FAMILLE Rente

DES AVANTAGES qui font la différence

- Une double garantie Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
- Un capital forfaitaire de 2 000 € + une rente trimestrielle certaine
- Le choix parmi 5 niveaux de rente : entre 600 € et 1 800 € versés tous les 3 mois
- Une rente certaine versée chaque trimestre pendant 5, 8 ou 10 ans
- La possibilité de souscrire un contrat pour chaque bénéficiaire à protéger⁽¹⁾
- Un capital et une rente versés rapidement⁽²⁾
- Une adhésion sans frais de dossier, une cotisation modérée
- Une souscription possible de 18 à 65 ans
- Offre "couple" : vous et votre conjoint(e)⁽³⁾ bénéficiez d'une remise de 10 % sur chaque contrat pour une souscription simultanée

(1) 1 contrat = 1 bénéficiaire.

A concurrence de 74 000 € de capital constitutif (= 2 000 € de capital forfaitaire + 72 000 € de rente maximum sur 10 ans)

(2) Après réception et validation de toutes les pièces nécessaires

(3) Conjoint(e), concubin(e), partenaire lié(e) par un PACS

OFFRE
"COUPLE"
-10%



Je sais qu'en cas de coup dur mes proches seront protégés.

Mère de deux jeunes garçons partis étudier en province, je suis consciente de ma responsabilité à leur égard. Je cherchais une solution sûre et durable pour se substituer à mes envois d'argent. Grâce à Protection FAMILLE Rente, j'ai choisi pour chacun une rente trimestrielle de 1 200 € sur 10 ans afin de leur assurer une aide financière s'il m'arrivait quelque chose.

Demandez votre devis gratuit et sans engagement :

■ Dans l'une de nos agences, coordonnées sur www.mutuellebleue.fr

■ Par téléphone

0 800 71 81 91 Service & appel gratuits

■ Sur internet

www.mutuellebleue.fr
rubrique "Prévoyance"